



*Communiqué de presse
Paris, le 12 octobre 2016*

500 000 électeurs franciliens appelés à voter pour les élections professionnelles dans les Chambres de commerce et d'industrie d'Île-de-France

Mercredi 12 octobre s'est tenue la cérémonie publique de scellement des urnes électroniques à l'occasion des élections des conseillers des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui se tiendront du 20 octobre au 2 novembre.

Cette cérémonie, sous l'autorité de Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et sous le contrôle de la Commission des opérations électorales (COE), marque le coup d'envoi de ces élections qui concernent près de 500 000 entrepreneurs et chefs d'entreprise électeurs en Île-de-France.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, appelle les 500 000 électeurs à se mobiliser et rappelle « *qu'il est important, dans une démocratie comme la nôtre, d'aller voter, de choisir ses représentants du monde économique, ceux qui pour nous vont décider et appliquer les grandes orientations économiques de notre région !* ».

Pour cette élection, qui a lieu tous les cinq ans, près de 300 représentants seront élus en 2016. 92 d'entre eux siégeront à la fois à la chambre régionale et dans une des chambres départementales, les autres ne siégeant qu'en chambre départementale.

Un scrutin en trois temps

En Île-de-France, le scrutin se déroule entre le 20 octobre et le 2 novembre.

Pour voter deux possibilités : soit le vote par voie électronique sur un site internet sécurisé, soit le vote par courrier papier adressé à la préfecture de région pour les scrutins concernant les six CCI départementales de la région Île-de-France : Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

Le dépouillement aura lieu entre le 7 et le 9 novembre et les résultats seront publiés le 10 novembre, pour une installation des Chambres de commerces et d'industries le 23 novembre au plus tard.

Des représentants au service du développement économique des territoires

Porte-paroles et représentants des entreprises auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales, les CCI contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique de la région d'Île-de-France, l'industrie, les commerces et les services.

Des actions concrètes en faveur des entrepreneurs et chefs d'entreprises franciliens

La CCI Paris Île-de-France, en partenariat avec le réseau Initiative en Île-de-France et la Caisse des Dépôts, a lancé le Programme Croissance Initiative CCI, qui permet de développer des projets (croissance externe, diversification d'activité, investissements...) en levant des fonds grâce à un prêt d'honneur à 0 %, sans demande de garantie sur les biens personnels du dirigeant, d'un montant maximum de 75 000 €.

À travers le Club des Nouveaux Entrepreneurs, la CCI Paris permet aux dirigeants de jeunes entreprises d'intégrer un espace pour partager leurs expériences, discuter de leurs problématiques en toute confiance et liberté, travailler sur des sujets qui touchent leur quotidien de chef d'entreprise avec des experts, rencontrer de futurs partenaires, clients, fournisseurs.



Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>